Senneterre

**AVIS PUBLIC** 

Est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre :

Que le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 3 juillet 2023, le règlement nº 2023-728 modifiant le règlement nº 2001-497 concernant le comité consultatif d'urbanisme.

Le règlement mentionné ci-haut est maintenant déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire entre 8 h 30 et 12 h ainsi que 13 h 15 et 16 h 30 et qu'il entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Senneterre, ce 4e jour du mois de juillet 2023

Telène Veillette, notaire, OMA

Greffière